

SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Yannick CHARRIER, Thierry GOYON, Paul CHEZE, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Jean-Yves ROQUES, Eliane DOZOLME, Marie YOUX, Ginette VALLARD

ABSENTS ayant donné procuration : Lucien COELHO à Thierry GOYON

Secrétaire de séance : Ginette VALLARD

00 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07.05.2019

VOTES *Pour 9* *Contre 0* *Abstention 0*

01 ACQUISITION D'UN TRACTEUR DE DÉNEIGEMENT

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 22 juin 2018, référencée 22.06.2018-03, approuvant l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le déneigement et adoptant son plan de financement,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation qui s'est déroulée au mois de mars 2019, publiée sur le site internet de la commune (www.sainteagathe.fr), deux entreprises ont déposé une offre en Mairie.

Ces offres sont les suivantes :

Pour : tracteur neuf de 100 chevaux avec plaque SETRA

- MCDA-CUNLHAT	48 000.00€ H.T.
- Ets MARVALIN	62 000.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise MCDA-CUNLHAT pour l'achat du tracteur de déneigement pour un montant Hors Taxes de 48 000.00€ (quarante-huit mille euros hors taxes),
- autorise le Maire à signer tous documents ayant trait à cette acquisition

VOTES *Pour 10* *Contre 0* *Abstention 0*

Réception en Sous-Préfecture le 24/05/2019

02 ÉTUDE PATRIMONIALE DU RÉSEAU AEP COMMUNAL – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'étude patrimoniale et de diagnostic du réseau d'adduction en eau potable communal, une consultation été publiée sur le site internet de la commune (www.sainteagathe.fr), au mois de mars 2019. À l'issue de cette consultation, quatre Bureaux d'Etudes ont répondu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les quatre offres déposées en Mairie ont été analysées, avec l'aide des services de l'ADIT 63 (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Puy-de-Dôme).

Cette analyse approfondie des offres a permis d'établir un classement tenant compte de différents critères : la conformité de l'offre par rapport au cahier des charges, le planning de l'étude, la clarté et la précision de l'offre, le prix et le détail des options.

Le classement est le suivant :

1. C2EA : offre de base = 16 350.00 € HT / offre avec options = 17 877.00 € HT
2. SECAE : offre de base = 12 150.00 € HT / offre avec options = 14 600.00 € HT
3. SAFEGE : offre de base = 14 765.00 € HT / offre avec options = 17 565.00 € HT
4. EGIS : offre de base = 19 450.00 € HT / offre avec options = 23 250.00 € HT

Monsieur le Maire présente les quatre offres au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier au bureau d'études C2EA l'étude patrimoniale et le diagnostic du réseau d'adduction en eau potable de Sainte-Agathe

- de choisir l'offre avec options pour un montant total Hors Taxes de 17 877.00€

- d'adopter le plan de financement suivant pour cette étude :

* Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

(70% du montant total HT de l'étude) 12 513.90 € H.T.

* Subvention du département du Puy-de-Dôme

(10% du montant total HT de l'étude) 1 787.70 € H.T.

* Fonds propres : 3 575.40 € H.T.

Total des dépenses : 17 877.00 € H.T.

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière à hauteur de 70% du montant total H.T. de l'étude dans le cadre de son 11ème programme d'intervention

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une aide financière à hauteur de 10% du montant total H.T. de l'étude

- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette affaire

VOTES **Pour 10** **Contre 0** **Abstention 0**

Réception en Sous-Préfecture le 24/05/2019

03 MISE À DISPOSITION D'UN DÉSHERBEUR / NETTOYEUR HAUTE PRESSION PAR LA COMMUNE DE CELLES SUR DUROLLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Celles sur Durolle va prochainement louer à la société Europe Service, un désherbeur / nettoyeur haute pression sur une période de quatre mois, dans le but d'en tester l'efficacité.

Dans ce cadre, la commune de Celles sur Durolle propose aux communes intéressées une mise à disposition de l'appareil à raison d'une semaine par mois.

Cette mise à disposition est encadrée par une convention bipartite consentie aux conditions suivantes :

- Matériel mis à disposition : désherbeur HEATWEED Multi S
- Durée de la mise à disposition : 4 mois à compter du 1er juin 2019 à raison d'une semaine par mois
- Tarif de la mise à disposition : 250€ HT par mois

Monsieur le Maire indique que cet appareil permet un désherbage sans produits phytosanitaires, grâce à de l'eau chaude (99°C) sous pression. Il a également une fonction de nettoyeur haute pression.

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté à une démonstration de l'utilisation de l'appareil et a constaté son efficacité. Il propose au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition du matériel une semaine par mois pendant 4 mois afin de l'essayer et d'en évaluer l'utilité par rapport aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accepter la mise à disposition par la commune de Celles sur Durolle d'un désherbeur / nettoyeur haute pression aux conditions énoncées plus avant
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel avec la commune de Celles sur Durolle

VOTES

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 24/05/2019

FIN DE SÉANCE : 20H00